

Camp de jour 2022 – Club des Pirouettes du CCSE Maisonneuve

POLITIQUE DE MODIFICATION, D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

En cas de modification des semaines de camp de la part du client :

- Des frais d'administration de 10 \$ par semaine modifiée vous seront chargés automatiquement lors de toute modification après la journée de l'inscription.

En cas d'annulation de la part du client :

- Le coût du camp sera remboursé à condition que l'annulation se fasse au moins 10 jours avant le début de la première semaine du camp de l'enfant.
- Les frais de gestion (15 \$) et de carte de membre (5 \$) ne sont pas remboursables.

En cas d'annulation de la part du client pour des raisons médicales :

- Le coût du camp sera remboursé au prorata des semaines annulées. Les frais de gestion et de carte de membre ne sont pas remboursables.
- Si l'enfant ne peut pas participer au camp pour des raisons médicales, un billet signé par un médecin sera exigé. (ex. : COVID-19)

En cas d'annulation de la part du CCSE Maisonneuve :

- Le coût du camp sera remboursé à 100%. Les frais de gestion et de carte de membre seront remboursés à 100%.
- Dans une situation où l'enfant serait renvoyé du camp à la suite d'un mauvais comportement, le coût du camp, les frais de gestion et de carte de membre ne sont pas remboursables.

Procédure pour demander un remboursement :

- Toute demande de remboursement doit être adressée par écrit (vous retrouverez le formulaire prévu à cet effet au bureau d'accueil du camp de jour ou sur le site Internet du CCSE Maisonneuve).
- Remettre le formulaire au bureau d'accueil du camp de jour (extérieur) ou l'envoyer par la poste au 4375 Ontario Est, Montréal, Québec, H1V 1K5. La date de réception du formulaire fait foi pour le calcul des demandes de remboursement.
- Le remboursement sera effectué dans les 30 à 45 jours suivant la réception de la demande par virement bancaire (spécimen chèque demandé).

Aucun remboursement ne sera accordé, peu importe le motif, pour des journées d'absence.